



Ordonnance de télécom CRTC 2011-740

Version PDF

Ottawa, le 30 novembre 2011

Brooke Telecom Co-operative Ltd. – Manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC

Numéro de dossier : 8643-B6-201113216

1. Le Conseil a reçu une demande présentée par Brooke Telecom Co-operative Ltd. (Brooke Telecom) datée du 27 septembre 2011, en vue de faire approuver son manuel de procédures relatives à l'accès des entreprises intercirconscriptions de base/échange de registres de comptes-clients (le manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC).
2. Le manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC de Brooke Telecom renferme les lignes directrices relatives à l'échange d'information entre la compagnie, qui exploite à titre d'entreprise de services locaux concurrente, et les entreprises intercirconscriptions.
3. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. On peut consulter sur le site Web du Conseil le dossier de l'instance en y accédant à l'adresse www.crtc.gc.ca, sous l'onglet *Instances publiques*, ou au moyen du numéro de dossier indiqué ci-dessus.
4. En juillet 2000, le Groupe de travail Plan de travail du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a élaboré un modèle de manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC (le modèle CDCI) destiné à l'industrie des télécommunications. Les plus récentes mises à jour du modèle ont été approuvées par le Conseil dans la décision *Rapports de consensus du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion*, Décision de télécom CRTC 2007-121, 3 décembre 2007.
5. Le Conseil conclut que le manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC de Brooke Telecom est conforme à la dernière version du modèle CDCI. Il renferme les renseignements nécessaires concernant le traitement des EIB et est conforme aux manuels de procédures EIB/ERCC approuvés récemment pour d'autres compagnies.
6. Par conséquent, le Conseil **approuve** le manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC de Brooke Telecom.

Secrétaire général